

~

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12 et L1122-13 du CDLD et conformément à l'article 26 bis § 5 al. 2 de la loi organique du CPAS du 08.07.1976, séance commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action sociale pour le point 1., nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil Communal, qui aura lieu le **jeudi 27 mai 2010, à 20 heures**, à la Maison communale

**Objet :**

~

**CONVOCAATION du  
CONSEIL COMMUNAL**

-----

L1122-15 - Le Bourgmestre ou celui qui le remplace, préside le Conseil.

La séance est ouverte et close par le président.

L1122-26 § 1 - Les résolutions sont prises à la majorité absolue des suffrages; en cas de parité, la proposition est rejetée.

L1122-17 - Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente,

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

L1122-27 et L1122-28

- Les membres du Conseil votent à haute voix, excepté lorsqu'il s'agit de la présentation de candidats, nominations aux emplois, révocations ou suspensions, lesquelles se font au scrutin secret et également à la majorité absolue des suffrages.

Le président vote le dernier lorsqu'il est membre du Conseil.

En cas de nomination ou de présentation de candidats, si la majorité requise n'est pas obtenue au premier tour de scrutin, il est procédé à un scrutin de ballottage entre les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de voix.

A cet effet le président dresse une liste contenant deux fois autant de noms qu'il y a de nominations ou de présentations à faire.

Les suffrages ne peuvent être donnés qu'aux candidats portés sur cette liste.

La nomination ou la présentation a lieu à la pluralité des voix; En cas de parité des voix, le plus âgé des candidats est préféré.

**ORDRE DU JOUR**

1. Budget 2010 du C.P.A.S. – Ordinaire et extraordinaire – Approbation – Présentation de la note de politique Générale et du rapport relatif aux économies d'échelle (art. 26 bis § 5 L organique des C.P.A.S. du 08.07.1976)
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 29.04.2010
3. Approbation du compte communal 2009
4. Approbation du compte 2009 de l'asbl Bibliothèque publique Florenville-Chiny
5. Avis sur le compte 2009 de la Fabrique d'Eglise de Fontenoille
6. Convocation aux Assemblées générales ordinaires du 11.06.2010 – Approbation des points portés à l'ordre du jour :
  - A) Sofilux
  - B) Interlux
7. Marché de fourniture de gasoil de chauffage pour différents bâtiments de la Ville de Florenville – Approbation du cahier des charges et fixation du mode de passation du marché

8. Aménagement du Cercle Saint-Gengoulf en Maison de village et logement – Désignation d'un auteur de projet - Approbation du cahier des charges et fixation des modes de passation du marché et de financement
9. Centre sportif et de Loisirs de Florenville – Terrains extérieurs et abords – Approbation des projets modifiés en fonction des remarques d'Infrasport
10. Passerelle du Breux – Approbation des projets et fixation du mode de passation du marché et du mode de financement
11. Traversée de Florenville – Approbation de l'état d'avancement n° 20 et du justificatif des dépassements
12. Déclassement d'une partie d'un sentier à Sainte-Cécile
13. Marché de travaux pose d'installation d'éclairage public - Recours à une Centrale de marché – Décision de principe
14. Personnel ouvrier communal – Emploi Niveau C1 « Brigadier » à pourvoir

Par le Collège,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre,

R. Struelens

R. Lambert

Par le Collège,

La Secrétaire,

Le Bourgmestre ff,

R. Struelens

E. Schloremberg